



INSCRIPTION REPAS DE QUARTIER

Vendredi 12 juin

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

VOS COORDONNÉES - Organisateur du repas de quartier

Nom

Prénom

Adresse.....

Code postal Ville

N° de Téléphone..... N° de mobile

Courriel électronique

L'ÉVÈNEMENT

Lieu de l'évènement (nom et n° de rue, place, espace de stationnement, emprise sur la voirie).....
.....

plan

Nombre de personnes attendues.....

Ne pas jeter sur la voie publique

Tournez la page SVP

REGLEMENT

La **livraison des barrières** sera réalisée par les services techniques et **le vendredi 12 juin entre h et**

h. Les barrières seront déposées en limite de fermeture de voies. Les arrêtés municipaux seront affichés sur les barrières et devront y rester jusqu'à la reprise des barrières réalisée par les services techniques. La personne chargée de l'organisation de la manifestation devra assurer la bonne garde du matériel de la Ville et procéder à la mise en place des barrières pour la fermeture et l'ouverture de la voie conformément aux horaires définis ci-dessus.

Les barrières devront être remises à l'endroit où elles ont été déposées par les services techniques.

L'organisateur de la manifestation devra **assurer la propreté de la voie à la clôture de la manifestation**. Les déchets devront être déposés dans les containers des participants.

L'organisateur devra **s'assurer du bon déroulement de la manifestation tout en s'assurant de respecter le voisinage** tant par le bruit que la gêne de circulation occasionnée. Pour éviter tout malentendu, il est vivement conseillé d'**informer l'ensemble des résidents ou voisins concernés plusieurs jours à l'avance**, en **précisant les horaires de début et de fin de la fête**. Cela permet à chacun de s'organiser, voire de participer.

Aussi, l'organisateur s'engage à :

- Prendre en charge la sécurité générale sur le site pendant toute la durée de la manifestation ;
 - Éviter tout bruit pouvant gêner le voisinage après 22h00 ;
 - Ne pas installer de sonorisation ;
 - Ne pas installer d'aménagement sur la chaussée circulée pouvant rendre difficile l'intervention des secours ;
- Il devra également considérer l'interdiction de l'organisation de barbecue ou d'installer du matériel de cuisson sur le domaine public.

L'organisateur prend connaissance de la possibilité pour l'Administration d'annuler et d'interrompre le déroulement de la manifestation pour tout motif d'intérêt général.

L'ouverture de la voie devra alors être réalisée immédiatement.

En cas d'irrespect des mesures définies dans la présente inscription ou dans l'arrêté municipal, l'organisateur est informé que la manifestation sera annulée.

Je soussigné M./Mme _____ déclare par la présente, respecter le règlement ci-dessus et demander l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la date du vendredi 12 juin de 19h00 à 24h00.

Fait à le,.....

Signature